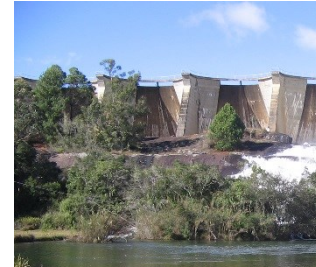


LES MECANISMES DE COMPENSATION SOUTENUS PAR LA FONDATION TANY MEVA

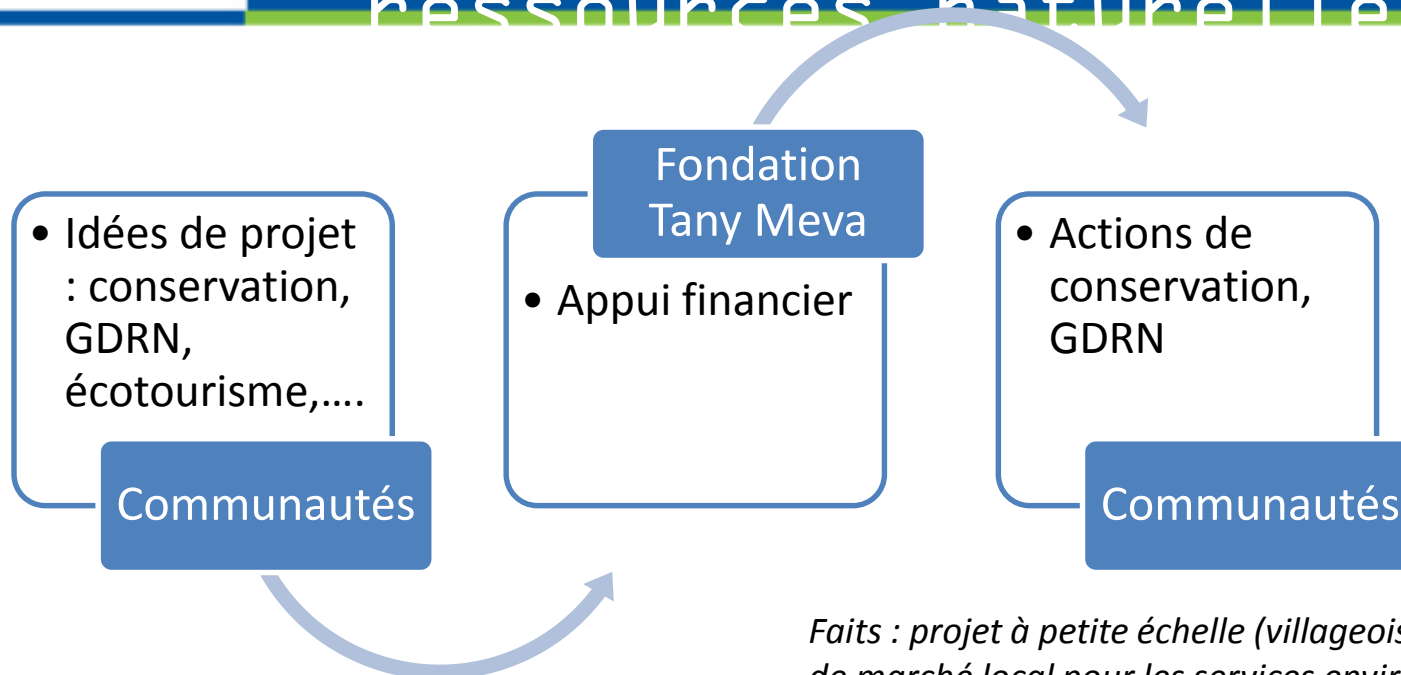
Atelier, 3 et 4 Mai 2016

Appui financier pour la promotion de la *gestion durable de l'environnement* à travers *l'engagement actif des communautés locales*.

- Adhésion volontaire des cibles;
- Actions favorables à l'environnement
- Modalité
 - Paiement à priori
 - Compensation à postériori
- En groupe ou individuel



Mécanisme 1 : Incitation à la préservation des ressources naturelles



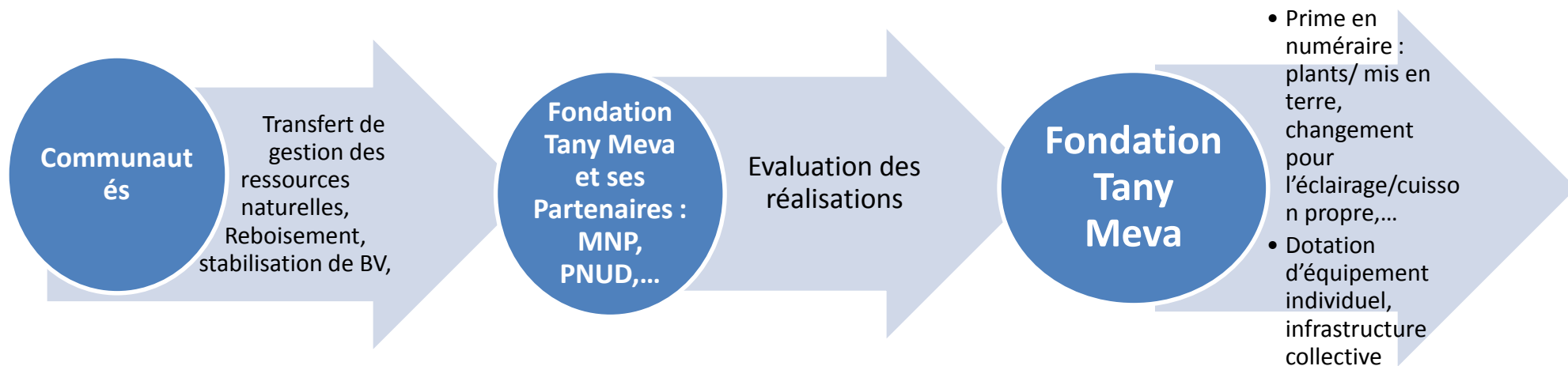
Base: endémicité des ressources cibles, évolution de l'état de l'environnement (dégradation, amélioration)

Faits : projet à petite échelle (villageoise, fokontany), absence de marché local pour les services environnementaux

➤ *Fondation Tany Meva paie pour les services fournis*



Mécanisme : prime pour les initiatives en faveur de l'environnement.



Base: adoption de technique visant la stabilisation de sol (superficie touchée), baisse d'infraction au niveau des sites de transfert, nombre de plants mise en terre, dispositif de protection de parcelle,



- Concept des programmes de financement développé avec les autorités/ministères de tutelle - Ministère de l'Energie, MEEF - et les partenaires techniques et financiers;
- Sélection des initiatives à soutenir/à primer en partenariat avec les acteurs locaux, STD, partenaires (PNUD, PAM, MNP, ...)



Païement basé sur la performance, un défi majeur

- Païement et compensation unique basés sur les actions
 - Impacts escomptés/services écosystémiques fournis intangibles à court terme # financement sur une année;
- Fournisseurs de services inclus bénéficiaires des servi
 - Risques « de manque d'équité » dans l'allocation des subventions;
 - « Appropriation, responsabilisation » vs « compensation »
 - Absence d'évaluation de l'effectivité des services fournis >> difficulté d'évaluation de la balance service fourni



Merci, misaotra!